



**Rapport de la Commission des Finances sur le
Préavis No 36/24 Demande d'un crédit de CHF 39'455.- (TTC) en vue de financer la
phase d'étude de la réfection et de l'agrandissement du terrain de football en herbe
et de l'installation d'un street workout.**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission des Finances a pris connaissance du préavis 36/24 relatif au sujet mentionné ci-dessus. Le préavis No. 31/24 a traité d'un crédit en vue de financer la phase d'étude de la première étape du réaménagement de la zone de loisirs. Ce préavis No. 36/24 est la suite logique du plan de rénovation/réaménagement de la zone sports/loisirs.

Ce préavis va dans le sens espéré par la commission des Finances. Il permettra de déterminer les coûts réels de la mise en conformité du terrain en herbe et de son homologation pour la 2^{ème} ligue.

Au vu de ce qui précède, la Commission des Finances recommande à l'unanimité :

1. d'accorder un crédit de CHF 39'455.00 TTC pour la phase d'étude de la première étape du réaménagement de la zone de loisir.
2. de porter le montant de CHF 39'455.00 TTC, en augmentation du compte 1404.05 Aménagement espaces sportifs / loisirs.
3. d'amortir cette somme sur 10 ans, soit CHF 4'000.00 par année.

Crans, le 14 novembre 2024

Pour la commission des finances

Jean-Daniel Aubry (rapporteur)

Antoine Amiguet

René Bautz

Eliane Gandillet

Neslihan Özgür Kurt

Thomas Dislich

Marc-Henri Barrail